## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE DEUXIEME CATEGORIE

Le Centre Hospitalier de Léon Jean GREGORY à THUIR organise le recrutement sans concours en vue application du décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains de pourvoir 4 postes vacants d'agent des services hospitaliers qualifié de deuxième catégorie, en corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière. Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Les dossiers de candidature, comportant une lettre de candidature, un curriculum vitae détaillé incluant recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis, les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée, doivent être adressés, en (le cachet de la poste faisant foi), à :

Madame la Directrice de Ressources Humaines CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY Pole gestion des compétences B.P 22- Avenue du Roussillon 66301 THUIR CEDEX La sélection des agents est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature.

Les agents recrutés en application de ces dispositions seront soumis aux dispositions applicables aux agents stagiaires de la fonction publique hospitalière

15/04/2008



## AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL SUR TITRES

## DE CADRE DE SANTE

Un concours professionnel sur titres est ouvert à l'HOPITAL LOCAL DE LUNEL (34) dans les conditions fixées aux articles (1 à 6) de l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des cadres de santé, en vue de pourvoir 1 poste de cadre de santé.

Descriptif du poste : Gérer, coordonner et optimiser les prestations de l'unité de soins en

collaboration d'équipe médicale et soignante

Participation active aux projets d'encadrement, de soins, de vie, de formation.

Accompagner les évolutions d'organisations.

## Peuvent faire acte de candidature :

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico -techniques comptant au moins cinq ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps,
- les agents non titulaires de la fonctions publique hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accés aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico - techniques et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier, de rééducation ou de personnel médico - technique.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur de l' Hôpital local, 141- place de la République- CS 10014- 34403 LUNEL CEDEX- dans un délai de deux mois à compter de la date de publication aux recueils administratifs. Tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier peuvent être adressés à cette adresse.

